



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

14

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

D É C E M B R E 2 0 0 9

édito

Grâce à l'action et l'implication de chacun d'entre vous, l'année 2009 est celle de toutes les réalisations. Si nous ne devons retenir qu'un seul événement, ce serait le Grand Départ du Tour de France 2009 en Principauté. En effet, tous les Départements se sont mobilisés avec enthousiasme et ont travaillé de manière conjuguée autour de ce projet commun. Un véritable succès logistique et humain ! Ces réalisations se poursuivent, comme nous le révèle le sommaire du JDA n°14 : mise en place de « titres restaurant », lancement de « Monaco Private Label », test de revêtement sur la Darse sud ou élection historique de Monaco au Comité exécutif de l'Unesco n'en sont que quelques exemples. Nous souhaitons que l'année 2010 continue sur cette lancée et vous invitons maintenant à la lecture des vœux de S.E. M. Jean-Paul Proust.

Prochain numéro : fin janvier 2010

Les vœux du Ministre d'État

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Le Ministre d'État

Monaco, le 28 Décembre 2009

Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires, Agents de l'Etat,
Membres de l'Administration,

En cette fin d'année 2009, je souhaite vous adresser mes remerciements, en ma qualité de Responsable de l'Administration, pour le travail que vous avez fourni en faveur du Service Public de la Principauté. En effet, si la période que nous traversons restera marquée par une crise particulièrement profonde à l'échelle internationale, je pense que nous pouvons être satisfaits et fiers que Notre Pays, fort de ses forces vives dont vous faites partie, a démontré sa solidité grâce à un esprit d'union voulu par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II.

Au-delà de la reconnaissance dont a bénéficié cette année Monaco sur le plan international, aussi bien de la part du Conseil de l'Europe que de l'O.C.D.E., il faudra surtout retenir cette fidélité et ce sens du devoir qui font que la Principauté a poursuivi ses projets pour préparer l'avenir avec confiance et sérénité, malgré la morosité ambiante. C'est dans les temps difficiles que le rôle de l'Etat s'avère plus que jamais primordial pour le bien-être du Pays et c'est par conséquent le travail de vous tous qui contribue à faire de Monaco un lieu à part.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de chacun d'entre vous pour continuer dans cette voie afin de rendre notre Administration toujours plus performante et moderne, au service du Prince Souverain et de la population. C'est pourquoi je voudrais, en mon nom personnel et en celui du Gouvernement Princier, vous adresser pour l'année qui s'annonce mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite.


Jean-Paul PROUST



02

Mise en place du "Pass Restaurant Monaco"



03

Rencontre Sûreté Publique et AMAF



06

Création du "Monaco Private Label"



07

Test d'aménagement de la darse sud

Pratique et économique: le Pass pour déjeuner

Annoncé lors du séminaire de modernisation de l'Administration en avril 2009 et voté au budget primitif par le Conseil national le 17 décembre dernier, le « Pass Restaurant Monaco » sera disponible début 2010. Corinne Laforest de Minotty, Inspecteur Général de l'Administration au Ministère d'État, nous précise cette mise en place.

Qu'est ce que le « Pass Restaurant Monaco » ?

Le « Pass Restaurant Monaco » est un coupon repas d'un montant de 7€ qui est proposé aux fonctionnaires et agents. Il s'agit d'une contribution de l'État aux dépenses occasionnées par la pause-déjeuner, contribution qui a une double vocation : une vocation sociale puisque la participation de l'État tient compte du niveau de rémunération de l'agent et une vocation économique puisque, par l'introduction de cette mesure, l'État injecte ainsi 2,6 millions d'€ dans le commerce local. En effet, ces coupons ne seront utilisables qu'en Principauté. Une circulaire de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique a exposé les grands principes du dispositif et les fonctionnaires et agents concernés ont reçu individuellement une proposition d'adhésion au système.

Comment s'effectue la souscription ?

La souscription au Pass Restaurant Monaco est une démarche volontaire. Elle s'effectue auprès de la Direction des Ressources

Humaines et de la Formation de la Fonction Publique et le fonctionnaire ou l'agent s'engage pour l'année civile en cours. Deux dates butoir de réponses ont été envisagées afin de laisser le temps de la réflexion à ceux qui le souhaitent. Pour celles et ceux qui ne se sont pas encore manifestés, ils pourront retourner leur coupon-réponse jusqu'au 20 janvier 2010 au lieu du 23 décembre 2009 comme prévu initialement. En effet, nous avons pu trouver une solution pour prolonger le délai de souscription et faire bénéficier du "Pass Restaurant Monaco" à un maximum de personnes dès le mois de janvier 2010. Pour les autres, la date est fixée au 22 février 2010, date de validité de l'affranchissement postal.

A-t-on une estimation du taux d'adhésion ?

Le taux de retour était de 40% des bénéficiaires potentiels après seulement 10 jours d'annonce du dispositif, avec 90% de réponses positives, ce qui est déjà très encourageant.

Quand le Pass Restaurant sera-t-il disponible ?

Les premiers carnets seront distribués dans les tous premiers jours du mois de février 2010. Il y aura donc un léger décalage par rapport au mois considéré compte tenu des délais de fabrication mais également de la date effective de la commande calculée sur la base des réponses d'adhésion reçues au mois de décembre 2009.

Comment sera prélevée la quote-part de l'agent ?

La quote-part de l'agent, qui est de 50% ou de 40% en fonction

de l'indice de rémunération, est directement prélevée sur le traitement à la fin de chaque mois par la Direction du Budget et du Trésor. Une ligne spécifique apparaîtra sur le bulletin de salaire retraçant l'avantage financier induit par cette mesure. Cet avantage est défiscalisé.

Quels sont les établissements acceptant le Pass ?

À ce jour, environ 150 commerces, restaurants, snacks, boulangeries et supermarchés sont déjà affiliés à SODEXO, prestataire retenu par le Gouvernement Princier. D'autres établissements pourront venir par la suite compléter ce réseau sous réserve de l'acceptation de leur dossier par la Centrale française de remboursement des titres, qui est l'organe habilité d'accréditation des établissements. La liste des établissements est accessible sur le site internet dédié*.

Comment a été calculé le nombre mensuel de Pass Restaurant ?

Le principe consiste à pouvoir disposer d'un coupon par jour travaillé. Le calcul qui a été effectué résulte d'une moyenne du nombre de jours travaillés dans l'année, déduction faite des week-ends, des jours fériés et des congés administratifs, ces derniers étant plus importants en Principauté. Pour les établissements d'enseignements, les bases de calcul sont un peu différentes compte tenu des vacances scolaires et de la possibilité de prendre les repas dans les selfs des établissements. Une régularisation interviendra en fin d'année par rapport aux congés de maladie



et aux déplacements professionnels notamment. Mais sur ce point, les modalités seront arrêtées prochainement.

Quel sera le processus de distribution des « Pass » ?

Deux gestionnaires ont été désignés dans chaque service. Ils auront la charge de réceptionner et redistribuer les carnets après signature par le bénéficiaire d'une feuille d'emargement. Une réunion d'information à leur attention est prévue le 15 janvier prochain au cours de laquelle toutes les précisions leur seront apportées.

Pourquoi SODEXO ?

Parmi les différents émetteurs consultés, SODEXO a su satisfaire au mieux les attentes du Gouvernement en proposant un titre qui ne soit acceptable qu'en Principauté de Monaco, répondant en cela à sa préoccupation de soutenir l'économie locale. SODEXO a su également proposer un dispositif de traçabilité des titres très performant, permettant de mesurer précisément ces retombées économiques. Enfin, ce prestataire s'appuie sur des partenaires économiques et associatifs locaux, tel que l'AMAPEI qui apportera son concours à l'opération d'affichage des vitrines qui va démarrer le 4 janvier prochain. C'est une association très dynamique et le Gouvernement Princier ne peut que se féliciter de ce choix et de sa participation active à l'opération.

* www.monpassrestaurant.fr/MONACO

NO FINISH LINE 2009 : 10.000€ REVERSÉS GRÂCE À VOUS !

En 2008, une cinquantaine d'agents et fonctionnaires de l'État composaient l'équipe de la Fonction Publique pour la No Finish Line.

Cette année, la mobilisation a été plus forte encore et vous étiez 145 personnes regroupées au sein de cette même équipe pour la 10^e édition de l'événement.

Ainsi, du 14 au 22 novembre dernier, vous avez fièrement porté les couleurs de l'Administration. En marchant ou en courant sur le circuit de 1.600 mètres, 24 heures sur 24 et ce pendant 9 jours et 8 nuits, vous avez parcouru **4.510,3 km**. Un véritable exploit qui représente plus du double des kilomètres de l'an passé !

Votre performance a permis de reverser près de 10.000€ au profit de l'association Children & Future dont S.A.S la Princesse Stéphanie est la marraine. En effet, dans le cadre de Monaco Collectif Humanitaire, la somme traditionnellement versée par les sponsors (1km = 1,10€) a été doublée grâce au soutien de la Direction de la Coopération Internationale. Rappelons que le projet Monaco Collectif Humanitaire, initié à l'occasion du 50^e anniversaire de S.A.S. le Prince Souverain, permet



de prendre en charge médicalement en Principauté des enfants qui ne pourraient l'être dans leur pays d'origine.

Les 10.000€ récoltés permettront le traitement d'un enfant souffrant d'une pathologie cardiaque lourde. La 10^e édition est celle de tous les records puisque au total 147.684 km ont été parcourus et 160.000€ récoltés (pour un objectif de 120.000 km et 132.000€).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le JDA en ligne !

Chaque nouvelle édition du JDA est accessible sur le site Internet du Gouvernement, depuis la rubrique « Le Journal de l'Administration ».

Pour ceux qui souhaitent lire ou relire le JDA depuis leur ordinateur, ce numéro et tous les précédents sont disponibles à cet emplacement.





compétences

LA FORCE PUBLIQUE SUPERVISE LA CRÉATION DU P.C. FIXE OR.MO.SE. DANS LES LOCAUX DU FUTUR CONSEIL NATIONAL

Du 19 au 22 octobre dernier, les Chefs de Service impliqués dans la mise en œuvre du plan OR.MO.SE. ont été invités, à l'initiative du Colonel Fringant, Commandant Supérieur de la Force Publique, à une présentation des plans du futur P.C. fixe « ORMOSE ».

Implanté dans le bâtiment du futur Conseil national, ce nouvel espace constitue un outil indispensable d'aide

à la décision dans la gestion de crise. Il intervient dans les domaines de la sécurité civile ou de la protection des populations face à des événements qui dépassent le cadre courant habituellement traité par les moyens existants.

La rencontre avait pour objectif d'évaluer les besoins techniques de chaque cellule opérationnelle afin de compléter utilement le cahier des charges techniques

d'aménagement du futur P.C., dont la livraison est prévue début 2012. À ce titre, 22 personnes ont assisté à cette présentation sur les trois journées.

Actuellement situé au dernier étage de la Caserne des Carabiniers (5 boulevard de Belgique), le futur P.C. sera donc implanté sur le Rocher afin de disposer d'une structure dédiée et opérationnelle sans délai, à proximité

du Ministère d'État.

Le poste fixe OR.MO.SE. aura pour objectif de :

- regrouper l'ensemble des acteurs et des décideurs,
- fournir des informations autorisées à la population et aux médias,
- assurer la continuité et la permanence des organes de décision de l'État.

Repères ORMOSE

→ ORMOSE :

Plan d'ORganisation MOnégasque des SÉcours

→ Objectifs :

Faire face à des événements graves susceptibles de mettre en péril de nombreuses vies humaines ou de causer des dommages importants aux biens.

→ Organisation :

Le Ministre d'État assure avec les Conseillers de Gouvernement et le Commandant Supérieur de la Force Publique la Direction Générale des Opérations assisté d'un État-Major constitué de l'ensemble des directeurs généraux et des chefs de Service regroupés en 8 cellules fonctionnelles :

- Directeurs Généraux,
- Information et Relation avec le Public,
- Police, Renseignements et Circulation,
- Environnement, Urbanisme et aménagement urbain,
- Soins Médicaux et Entraide,
- Services publics et sociétés concessionnaires,
- Mairie,
- Secours et Sauvetages.



Patrice Cellario

→ NOMINATIONS AU 1^{er} NOVEMBRE 2009

Patrice Cellario, Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité au sein du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, est nommé Directeur Général du Département de l'Intérieur.

Titulaire d'un doctorat de physique, M. Cellario est entré dans l'Administration en 1982 en qualité de Directeur Technique chargé de la mise en service du Stade Louis II en 1984.

Il a successivement été Directeur du Service des Travaux Publics, Directeur de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction et Directeur de la Prospective et des Études d'Urbanisme.

Jean-Luc Merlino, Chef du Service des Titres de Circulation, est nommé Conseiller Technique au Département de l'Intérieur. Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Nice-Sophia Antipolis et titulaire d'un Mastère en



Jean-Luc Merlino

techniques financières de l'ESSEC, M. Merlino a intégré l'Administration en 1993. Depuis, il a exercé différentes fonctions à l'Office Monégasque des Téléphones, au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et à la Direction de l'Habitat.



Didier Gamerding

Nous tenons à féliciter Didier Gamerding pour sa nomination en qualité de Conseiller au sein du Cabinet Princier. Entré dans l'Administration en 1980, Didier Gamerding est nommé Directeur Général du Département de l'Intérieur en 1995, poste qu'il a occupé pendant 14 ans. Nous tenons à le remercier pour toutes ces années dévouées au service de l'Administration monégasque.

suret  publique

2^e RENCONTRE AMAF SOUS LE SIGNE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SENSIBILISATION

Pour la deuxième année consécutive, l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF) et la Sûreté Publique se sont retrouvées. Interlocuteur privilégié des Autorités monégasques, l'AMAF regroupe 83 membres (banques, sociétés financières et de gestion de portefeuilles) évoluant en Principauté.

Prévenir et sensibiliser en renforçant les liens avec l'AMAF, tels étaient les axes développés par M. André Muhlberger, Directeur de la Sûreté Publique et M. le Commissaire principal Christophe Haget, Chef de la Police Judiciaire, lors de cette rencontre du 27 novembre dernier. Pour illustrer ces propos, un état des lieux 2009 de la délinquance en Europe a été présenté (On y déplore en effet

une hausse de 25% des vols à main armée avec un changement des cibles [les commerces et les personnes physiques sont aujourd'hui privilégiés] et des modes opératoires).

Afin que Monaco reste un pays sûr en matière de sécurité bancaire, la mission de la Sûreté Publique est d'informer, d'émettre des recommandations et de sensibiliser aux risques éventuels dus à des insuffisances constatées.

Ainsi, la Sûreté Publique n'a pas hésité à mettre en exergue les faiblesses lors de la rencontre, à l'appui de photos prises tout au long de l'année. L'accent a été mis sur la sécurité des bâtiments (mise en place de caméras de surveillance supplémentaires, de sas de sécurité...), mais également des métiers (formation

du personnel) et des personnes (notamment les dirigeants). Comme le précise M. Haget : « Conscient des risques de sa profession, un banquier heureux est un banquier sans les clés et sans les codes de son établissement ». Des sociétés spécialisées et dédiées ont pour mission d'ouvrir et de fermer les banques. Elles devraient être sollicitées par chacun des établissements de Monaco.

Les recommandations émises en 2008 ont déjà porté leurs fruits sur l'année 2009 puisque le déclenchement intempestif d'alarmes a diminué de 20% grâce à une meilleure qualité des alarmes et à la formation du personnel. Une étape importante a également été franchie



M. le Commissaire principal Christophe Haget, Chef de la Division de la police judiciaire

avec la sécurisation des parcours piétonniers des convoyeurs de fonds. Ils transportent désormais l'argent dans des valises sécurisées (et non plus dans des sacs en plastique !). Ce progrès a été possible grâce à l'implication conjointe de l'AMAF et des sociétés de convoyages.

Des rencontres similaires de prévention et sensibilisation sont également organisées avec les représentants de la bijouterie, de l'hôtellerie, les transporteurs de fonds et les sociétés d'intérim.

tourisme

FEUILLE DE ROUTE 2009-2013 : CRÉATION DE « MONACO PRIVATE LABEL »

Consolider les résultats acquis tout en séduisant de nouvelles clientèles, tel est l'objectif B de la feuille de route 2009-2013 de la DTC, présentée en janvier 2009.

Dans ce but, un nouveau programme dénommé « Monaco Private Label » vient de voir le jour. Conçu par les équipes de la DTC, il fait appel au soutien et la collaboration du Département des Relations Extérieures.

Afin de séduire et fidéliser de nouveaux clients, des dîners sont organisés sur les marchés émergents. Les représentants diplomatiques de Monaco sélectionnent les invités à très haut pouvoir d'achat pour ces dîners qui sont l'occasion d'offrir à ces convives triés sur le volet le coffret « Monaco Private Label ». Traduit en sept langues, le coffret comporte 37 fiches d'information présentant les privilèges octroyés à ces VIP de la Principauté. Une carte nominative à vie leur permet de bénéficier de ces avanta-

ges exclusifs. Ainsi, les porteurs de la carte pourront à leur guise visiter les caves à vin de l'Hôtel de Paris, accéder à la loge privée de la SBM à la salle Garnier lors de spectacles ou encore privatiser une des treize boutiques de luxe partenaires du programme. La DTC aspire à séduire 500 membres par an.

Le premier dîner de présentation s'est déroulé en Chine le 23 octobre dernier, en présence de Mme Lan, Consul de Monaco à Pékin. Le coffret « Monaco Private Label » a été remis à 21 personnes qui sont devenues membres du programme.

Les premières retombées de ce lancement ont déjà été observées. En effet, trois couples chinois invités à cet événement mais en déplacement lors du dîner n'ont pas hésité à modifier leur planning. Ils ont pu séjourner en Principauté et bénéficier des privilèges exclusifs de ce nouveau programme.



La carte nominative

monaco.private label



Ci-dessus : Le coffret

Calendrier des dîners « Monaco Private Label »

3 décembre 2009	SINGAPOUR	→ 30 invités
Janvier 2010	MOSCOU	→ 30 invités
18 février 2010	CAPE TOWN	→ 30 invités

interview

L'enquête GP Wild sur les croisières remise en juillet dernier fera l'objet très prochainement d'une décision du Gouvernement. Michel Bouquier, Délégué Général au Tourisme, nous présente cette enquête.



Michel Bouquier

Quels étaient les objectifs de cette enquête et pourquoi avoir choisi GP Wild ?

Nous souhaitons connaître les grandes orientations à mettre en œuvre pour le Port de Monaco en matière de croisières. Depuis la mise en place de la nouvelle digue en 2002, le nombre de

passagers a été multiplié par six. Par ailleurs, nos estimations pour 2010 prévoient une augmentation de 40% des passagers par rapport à 2009, ce qui représente 56 bateaux supplémentaires.

Nous avons donc lancé un appel d'offres remporté par GP Wild, une société anglaise spécialisée dans les croisières qui répondait parfaitement à nos critères qualitatifs et budgétaires.

Quelles sont les orientations résultantes de cette enquête ?

Cette étude s'est déroulée sur trois mois et GP Wild a mené des enquêtes en Principauté auprès des acteurs du tourisme. Elle a mis en exergue trois options d'accueil : tous les bateaux de croisières, les petits bateaux de luxe exclusivement et les bateaux têtes de ligne uniquement (dont le départ se fait de Monaco).

Quelles sont les prochaines étapes de ce projet ?

Nous sommes en train d'étudier les orientations retenues et analysons pour chaque option les stratégies à développer. Nous travaillons

en étroite collaboration avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM) afin de déterminer les structures d'accueil à mettre en œuvre et les nouveaux services à créer. Notre étude commune et nos recommandations prennent également en compte le réaménagement du Port Hercule et l'installation finale du Monaco Yacht Club en 2012. Cette étude est soumise au Gouvernement qui rendra sa décision sur l'option retenue au début de l'année 2010.

Repères : LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

Budget rectificatif 2009

Recettes	Dépenses
771 M€ (-67 M€ par rapport au BP 2009)	847 M€ (-69 M€ par rapport au BP 2009)

Le nouveau déficit pour l'exercice 2009 est ramené à -76,5 M€

Budget primitif 2010

Recettes	Dépenses
802 M€ (-4,3 % par rapport au BP 2009)	907 M€ (-1 % par rapport au BP 2009)

Le déficit prévu pour 2010 s'élève à -105 M€

M€ : millions d'euros / BP : Budget primitif

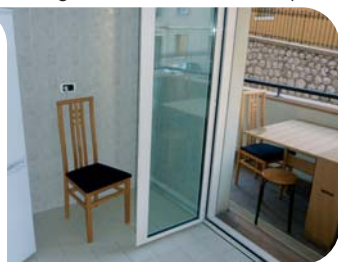


missions

HÉBERGEMENT SOCIAL : DES SOLUTIONS CONCRÈTES

La prise en charge de l'hébergement dans un cadre de Protection de l'Enfance est l'une des missions de la Division Action Sociale de la DASS.

À ce titre, elle dispose de 11 logements meublés de super-



Exemple de logement

ficies différentes allant du mini-studio au 3 pièces, tous occupés à ce jour.

Ces logements sont destinés à accueillir, quelles que soient leurs nationalités, de jeunes personnes sortant du Foyer de l'Enfance ou de jeunes majeurs ayant bénéficié à Monaco d'une mesure d'assistance éducative jusqu'à leur majorité. Ils peuvent également accueillir un parent avec enfant(s), majoritairement des femmes seules, disposant de revenus faibles et ne pouvant assumer un loyer. Il s'agit bien souvent d'enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative. L'attribution de ces loge-

ments est temporaire. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet précis, à savoir la recherche d'un emploi stable et d'un logement autonome à Monaco ou hors de la Principauté. Selon les cas, elle peut inclure une période de formation ou d'études.

Un travailleur social est chargé d'effectuer un suivi éducatif du projet de chaque personne hébergée. La durée de l'hébergement est étudiée et limitée en fonction de chaque situation. Ces logements sont mis à disposition gratuitement.

Ces logements peuvent également être utilisés pour des hébergements ponctuels. Par exemple



Exemple de logement

pour un accueil parent-enfants de quelques jours, permettant à un parent vivant dans une région éloignée de la Principauté et ayant de faibles ressources, d'exercer son droit de visite et d'hébergement à Monaco, dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

LA MISSION D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA DIVISION ACTION SOCIALE

La Commission d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) a été créée en 1994 pour examiner la situation de Monégasques présentant des difficultés d'insertion professionnelle avec pour objectif la conclusion d'un "contrat" assortissant d'une contrepartie, l'aide financière ou morale apportée par l'Administration.

Éducateur spécialisé à la Division Action Sociale, Philippe Wurtz est chargé aujourd'hui de l'insertion de personnes en recherche d'emploi, notamment dans le cadre de la CISP.

Les bénéficiaires sont orientés sur des postes en surnombre dans les secteurs public et privé. En dehors de la Direction des

Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, la Mairie et le CHPG sont les deux principaux employeurs proposant ce type de poste. Pour les accompagner, ces personnes bénéficient d'un suivi éducatif et de l'aide d'un « tuteur » choisi parmi le personnel du Service au sein duquel elles travaillent.

Grâce à ce soutien, près de la moitié a pu intégrer un emploi en milieu ordinaire et le conserver (dans la plupart des cas).

Ces emplois sont financés par l'Office de Protection Sociale sur les crédits accordés à cet effet.

Depuis 1994, la Commission d'Insertion Socio-Professionnelle



M. Wurtz lors d'un rendez-vous

a accompagné une quarantaine de personnes. À ce jour, 10 personnes bénéficient d'un emploi dans ce cadre.

initiative

ENFANTS MALADES À DOMICILE : UN NOUVEAU DISPOSITIF DE GARDE

Depuis le 1^{er} octobre 2009, un nouveau mode de garde est proposé aux parents actifs résidents dont les enfants de moins de 13 ans sont scolarisés en Principauté.

Mis en œuvre par les équipes du Département des Affaires Sociales et de la Santé, le projet initial s'est concrétisé le 30 septembre dernier par la signature d'une Convention, avec effet immédiat, entre le Gouvernement et les sociétés « Family Sphere » et « Monaco Famille Concept ».

Des critères spécifiques, des garanties de sécurité, de niveau de diplômes et d'expériences relèvent de cette Convention. Ce dispositif ne s'applique pas aux enfants gardés en crèche.

La prestation de garde est gérée par les sociétés prestataires. Contactées au préalable par les Familles, elles constituent un dossier complet et détaillé (autorisation de garde par un tiers, fiche sanitaire de liaison, d'urgence, de sécurité...).

Un certificat médical précisant la nécessité du maintien au domicile et une attestation médicale indiquant la possibilité de garde par un tiers (hormis les premières 48h pour les enfants de moins de 6 ans) sont indispensables au déclenchement de la prestation.

En fonction des revenus mensuels par foyer et sur présentation de facture, une participation financière de 10€ par heure

Foyers	Plafonds de ressources mensuelles
avec 1 enfant	5.904€
avec 2 enfants	7.380€
avec 3 enfants	8.856€
avec 4 enfants	10.332€
avec 5 enfants	11.808€

est accordée par l'Office de Protection Sociale. Cette déduction s'applique au tarif initial négocié par le Gouvernement qui s'élève à 19€TTC par heure (un ou deux enfants) et 22€TTC par heure (trois enfants).

Ce nouveau dispositif a pour avantage de conjuguer le

maintien au domicile familial de l'enfant (pendant les heures de classe, hors week-ends et vacances scolaires) et la poursuite de l'activité professionnelle des parents.



travaux publics

RÉAMÉNAGEMENT DARSE SUD : UN TEST « GRANDEUR RÉELLE »

Les travaux pour l'essai de réaménagement de la darse sud ont débuté le 20 octobre dernier. Olivier Lavagna, Chef de service du SDAU (Service D'Aménagement Urbain) nous présente ce projet.

Olivier Lavagna

est de créer un espace qui concilie les activités commerciales du port et les grands événements de la Principauté (Rallye, Grand Prix de F1, Monaco Yacht Show), tout en redonnant sa place au piéton dans un espace épuré et discret.

Aussi, nous avons proposé de réaliser un test de réaménagement « grandeur réelle » sur la darse sud, sous forme d'une bande de 300 m².

Quels sont les matériaux utilisés ?

En termes de matériaux et lignes de mobilier, l'option retenue a été celle de la simplicité. Elle se traduit par la pureté, la légèreté et l'élégance des formes et des matériaux. L'assise des bancs, les bornes de voirie, les bandes



Photomontage de l'essai darse sud



Mobilier Urbain

Pouvez-vous nous détailler les raisons de ce test ?

Le quartier du Port est une zone de plus en plus fréquentée qui concentre de nombreuses contraintes (réseaux enterrés, circulation...) et de nombreuses manifestations tout au long de l'année. À l'étude depuis plusieurs années, ce réaménagement reste complexe et délicat, mais il répond à la volonté de rendre cette zone belle et noble, à l'image de Monaco. L'objectif

structurantes et le bord de quai sont en pierre de « comblanchien »*. Les bacs plantés, les corbeilles et les candélabres** sont en acier « pré oxydé ». Tous ces matériaux ont été testés en amont et sélectionnés pour leur résistance et leur esthétique. Le mobilier urbain n'est pas ancré dans le sol ce qui permet de conserver une totale souplesse d'exploitation.

Quelle est la durée de ce test ?

Réalisé en deux phases, ce réaménagement partiel a été livré pour les fêtes de fin d'année pour ce qui concerne les revêtements de sol. Les mobiliers urbains seront quant à eux mis en œuvre en janvier. L'évolution de cette surface de 300m² sera

l'objet d'une attention particulière pendant une année. Avant et après chaque manifestation, des états des lieux seront réalisés. Les intervenants, les commerçants et les usagers seront également consultés pour l'aspect esthétique et ergonomique des installations. L'ensemble de ce projet aura mobilisé toutes les sections du SDAU qui ont fourni un véritable travail d'équipe pour mener à bien cette phase de test. Nous espérons que les résultats seront satisfaisants permettant d'étendre cette configuration à tout le port.

* : Pierre calcaire issu du bassin de Comblanchien (Bourgogne)

** : Colonne métallique portant un dispositif d'éclairage

ROND-POINT BD DE BELGIQUE : SÉCURITÉ, FLUIDITÉ ET ACCESSIBILITÉ



Sur cet espace restreint, l'objectif était de fluidifier le trafic, ménager le flux des convois exceptionnels et restaurer certains mouvements de circulation.

Ainsi, les convois exceptionnels peuvent franchir le rond-point de manière quasi-rectiligne et les véhicules peuvent s'engager vers le Bd de Belgique (dans le sens montant) depuis le Bd du Jardin exotique.

Des travaux complémentaires ont également été réalisés afin de compléter l'aménagement de la voirie et d'accompagner le nouveau mouvement des véhicules. Ces travaux permettent de canaliser et contrôler la vitesse des flux. Enfin, le déplacement de l'arrêt de bus montant de la ligne n°2 et le réaménagement de celui descendant de la même ligne optimisent l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bus.

Depuis le 3 novembre dernier, un nouveau giratoire est opérationnel à l'intersection du Bd du Jardin exotique et du Bd de Belgique. L'attention des équipes du Service d'Aménagement Urbain (SDAU) a porté sur le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la circulation sur cet axe particulièrement chargé aux heures de pointe.

PARKINGS PUBLICS : LA QUALITÉ AVANT TOUT !

Rassurer et informer son personnel et ses usagers sur la qualité de l'air dans les parkings, tel était l'objectif du Service des Parkings Publics de Monaco durant l'été 2009. A cet effet, une société prestataire indépendante et de renommée a réalisé une évaluation de la qualité de l'air des trois parkings les plus fréquentés de la Principauté : parkings du Casino, du centre commercial de Fontvieille et du Grimaldi Forum.

Outre les contrôles quotidiens des gaz polluants (monoxyde de carbone et monoxyde d'azote) et la vérification régulière de la ventilation réalisés par le Service des Parkings Publics, cette évaluation complémentaire portait notamment sur la mesure du benzène. Des capteurs ont été installés en différents points des parkings à des dates et heures de haute fréquentation.

Les résultats de cette analyse sont très satisfaisants* et bien en-deçà des recommandations de l'Organisation Mondiale de

la Santé (OMS) dont les valeurs sont extrêmement contraignantes. Pour Claude Boffa, Chef du Service des Parkings Publics, dont la priorité est la santé du personnel et des usagers, ces résultats étaient conformes aux attentes. Il est également à souligner que des contrôles ont été effectués à l'intérieur des bureaux d'accueil où travaille le personnel et que les valeurs mesurées se sont avérées nulles. Notons à cet effet que l'ensemble de ces locaux est mis en surpression grâce à une amenée d'air frais venant de l'extérieur, conformément à la législation en vigueur.

*RELEVÉS DE BENZÈNE :

- Parking de Fontvieille : entre 0,066 et 0,082 mg/m³
- Parking du Grimaldi Forum : entre 0,027 et 0,047 mg/m³
- Parking du Casino : trace négligeable

SEUIL MAXIMUM AUTORISÉ (OMS) : 3,25 mg/m³

LE GESTE ECORESponsable DU MOIS LE SAVIEZ-VOUS ?



De plus en plus d'appareils électriques restent en mode « veille » lorsque nous quittons nos postes de travail. Or, les appareils restant en mode « veille » consomment 10 % de plus d'électricité, sans qu'on s'en aperçoive.

Entre le moment où vous quittez votre poste de travail et celui où vous arrivez le matin, un appareil en « veille » consomme plus d'énergie que lors de 2 heures d'utilisation !

Alors pensez à éteindre votre matériel informatique ce soir en quittant votre poste de travail !

Etre écoresponsable : une contribution individuelle pour un bénéfice collectif.



initiative

LES CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE RÉUNIS À MONACO



Du 18 au 20 novembre dernier, les Corps Diplomatique et Consulaire de Monaco à l'étranger se sont réunis en Principauté autour d'un programme organisé et supervisé par le Département des Relations Extérieures.

Le renforcement des liens économiques grâce à une rencontre avec les membres de la Chambre de Développement Économique (CDE) était à l'ordre du jour du 18 novembre. La journée du 19 novembre était dédiée à la célébration de la Fête nationale.

Point d'orgue de ce programme, le vendredi 20 novembre où les Corps Diplomatique et Consulaire ont assisté à une conférence en présence de S.E. M. Jean-Paul Proust, Ministre d'État, des Conseillers de Gouvernement, de M^{me} Mireille Pettiti, Directeur Général du Département des Relations extérieures, de M. Michel Bouquier, Délégué Général au Tourisme et des Directeurs des Relations Extérieures.

S.E. M. Jean-Paul Proust a rappelé les grandes réalisations intervenues au niveau international : inscription de Monaco sur la « liste blanche » de l'OCDE, fin de la procédure de suivi au Conseil de l'Europe, élection au Conseil exécutif de l'Unesco, admission à l'Union pour la Méditerranée, développement du réseau diplomatique (avec de nouvelles nominations d'Ambassadeurs*) et poursuite d'une politique de coopération très active. L'engagement et la mobilisation du Département des Relations Extérieures ont

permis de mener à bien toutes ces actions avec succès. Par ailleurs, les grandes orientations pour les années à venir, notamment la construction d'un « Fontvieille II », souhaité par le Prince Souverain, ont également été présentées

par le Ministre d'État. Insistant sur l'action quotidienne et indispensable des Ambassadeurs et Consuls, S.E. M. Franck Biancheri a rappelé sa volonté de mettre en place des synergies pérennes entre tous les acteurs de la représentation externe de Monaco : Direction du Tourisme et des Congrès, CDE, Coopération Internationale et Relations Extérieures. Ainsi, la mise en place de « passerelles », l'amélioration de la communication et le choix de la transparence et de la proximité permettront de consolider la présence et le poids de Monaco sur la scène internationale. L'exposition universelle de Shanghai 2010 intitulée « Meilleure ville, meilleure vie » sera l'occasion de mettre en œuvre ces nouvelles orientations. S.E. M. Franck Biancheri a conclu en saluant les nouveaux Ambassadeurs*, les Directeurs nouvellement nommés au Département des Relations Extérieures (cf JDA n°13) et le travail commun effectué avec les Départements du Gouvernement. Cette conférence s'est déroulée sous le signe de l'interaction puisque tous les participants ont pu dialoguer et poser leurs questions à chacun des intervenants.

*** Déjà nommés**
M^{me} Yvette Lambin-Berti à l'UNESCO
M^{me} Isabelle Picco à l'ONU
M. Patrick Van Klaveren à Madrid
En cours d'agrément
M^{me} Evelyn Genta à Londres
M. Marco Piccinnini en Chine et en Inde

Repères

Corps diplomatique de Monaco à l'étranger

→ 10 Ambassadeurs représentent Monaco dans 22 pays

Corps consulaire de Monaco à l'étranger

→ 125 Consuls de Monaco dans 74 états dont 2 Consuls de carrière à Londres et New York

Accréditations en Principauté

→ 65 Ambassades et 76 Consulats étrangers accrédités à Monaco

événement

ÉLECTION HISTORIQUE DE MONACO AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO

Le 14 octobre 2009, la Principauté de Monaco a été élue au Conseil Exécutif de l'UNESCO, pour un mandat de quatre ans.

Élu avec 160 voix sur 178 votants, Monaco est l'État qui a remporté le plus de votes sur tous les candidats à cette élection, tous Groupes Électoraux confondus.

C'est la première fois depuis son adhésion à l'UNESCO, il y a soixante ans cette année, que Monaco exerce de telles fonctions au sein de cette Organisation internationale.

Le Conseil Exécutif est l'un des trois organes constitutionnels

de l'UNESCO, aux côtés de la Conférence Générale et du Secrétariat.

Composé de 58 États membres, il représente la Conférence Générale, c'est-à-dire tous les États membres de l'UNESCO, à savoir 193 États.

Il a pour fonction d'étudier le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes. Il assure l'exécution du programme par le Directeur Général de l'Organisation.

Le mandat de la Principauté de Monaco prendra fin en 2013.

Internet

Les textes et accords de coopération en matière fiscale sont désormais accessibles sur le site internet www.diplomatie.gouv.mc depuis la rubrique « Actualités et Publications ».

Dans l'attente de l'Ordonnance Souveraine les rendant exécutoires, ces textes ne sont pas encore entrés en vigueur.

initiative

MONACO : CAPITALE MÉDITERRANÉENNE DU JOURNALISME



S.A.S. le Prince Albert II et les lauréats

Le 5 novembre dernier, Monaco a accueilli le prix Méditerranéen du Journalisme organisé par la Fondation Anna Lindh*.

Créée en 2006, cette compétition régionale de référence pour ce qui concerne le travail de journalisme à travers différentes cultures et le reportage sur les enjeux liés à la diversité culturelle, est ouverte aux journalistes basés dans l'un des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée.

En présence de S.A.S. le Prince Souverain Albert II, les membres du jury international présidé par Amin Maalouf ont remis les prix aux 6 lauréats: prix pour la

presse écrite, pour les blogs, pour les productions radiophoniques, pour les productions télévisées et une mention spéciale pour les reportages en zone de conflits.

Les deux prochaines éditions se dérouleront également à Monaco, grâce au partenariat scellé avec la Fondation Anna Lindh, lors de la venue à Monaco de son Président, André Azoulay, en septembre dernier.

* : en coopération avec le réseau méditerranéen de la Copeam, la Commission européenne, l'Alliance des civilisations et la Monaco Méditerranée Foundation



congés

LISTE DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS DANS L'ADMINISTRATION, POUR L'ANNÉE 2010

Les après-midi de mardi-gras et de la mi-carême sont remplacées par une journée de congé fixée pour l'année 2010 au vendredi 4 juin 2010.

Le jour de l'An	vendredi	1 ^{er}	janvier
Le jour de la Sainte Dévote	mercredi	27	janvier
L'après-midi du vendredi Saint	vendredi	2	avril
Le lundi de Pâques	lundi	5	avril
Le jour de la fête du Travail	samedi	1 ^{er}	mai
Le jour de l'Ascension et Grand Prix Automobile	jeudi	13	mai
	vendredi	14	mai
Le lundi de Pentecôte	lundi	24	mai
Le jour de la Fête Dieu	jeudi	3	juin
Le lendemain de la Fête Dieu (journée mobile)	vendredi	4	juin

Le lendemain du jour de l'Assomption	lundi	16	août
Le jour de la Toussaint	lundi	1 ^{er}	novembre
Le jour de la Fête de S.A.S. le Prince Souverain	vendredi	19	novembre
Le jour de l'Immaculée Conception	mercredi	8	décembre
L'après-midi de la veille du jour de Noël	vendredi	24	décembre
Le jour de Noël	samedi	25	décembre
L'après-midi de la veille du jour de l'An	vendredi	31	décembre
Le jour de l'An	samedi	1 ^{er}	janvier 2011

DEPUIS LE 01/11/09

Le carnet de la fonction publique

Nouveaux entrants

- **Bousseron Catherine**
Hôtesse d'accueil au Stade Louis II
- **Brummer Albert**
Chef de projet au Secrétariat de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives
- **Caputo Damien**
Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain
- **Carles Jérémie**
Chef de section à la Direction de l'Environnement
- **Fernandez Fabrice**
Chef de section au Service des Travaux Publics
- **Julien Agathe**
Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de la Sécurité Publique
- **Loisel Armelle**
Comptable à la Régie Monégasque des Tabacs et Allumettes
- **Michel Claude**
Agent de service à l'Office des Émissions de Timbres Poste
- **Pallini Julien**
Surveillant de gestion au Stade Louis II
- **Rys Nathalie**
Secrétaire-comptable à la Direction de la Coopération Internationale

Mouvements de personnel & promotions

- **Bazin Denise**
Secrétaire-comptable au Service Informatique est nommée Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat du Département des Affaires Sociales et de la Santé
- **Cauchy Catherine**
Commis-Archiviste au Secrétariat du Département des Finances et de l'Économie est nommée Attaché à la Direction de l'Expansion Économique
- **Kheng Élodie**
Chargé de mission au Secrétariat du Département des Finances et de l'Économie est nommée Adjoint au Directeur de l'Expansion Économique
- **Kiabski Corinne**
Attaché de promotion à la Direction du Tourisme et des Congrès est nommée Chef de Bureau au sein de cette même Direction
- **Léger Véronique**
Secrétaire-sténodactylographe au Centre de Presse est nommée Secrétaire-comptable au Service Informatique
- **Maréchal Marie-Claude**
Secrétaire-sténodactylographe au sein du Cabinet et Secrétariat Particulier du Ministre d'État est nommée Attaché au sein du même Cabinet

- **Médecin Pierre**
Chef de Section au Service de l'Aménagement Urbain est nommé Chef de Division au Secrétariat du Département des Finances et de l'Économie
- **Orengo Stéphanie**
Attaché à la Direction de l'Expansion Économique est nommée Commis-comptable à l'Office des Émissions de Timbres Poste
- **Vincent Sophie**
Administrateur Principal à la Direction du Travail est nommée Chef du Service de l'Emploi au sein de cette même Direction

Départs à la retraite

- **Altare Laurent**
Receveur à la Direction des Services Fiscaux
- **Berni Claude**
Chef d'équipe au Service de l'Aménagement Urbain
- **Novaretti Patricia**
Directeur-adjoint à la Direction du Travail, chargé du Service de l'Emploi

JDA n°14 - Décembre 2009
Journal de l'Administration
Mensuel

Rédaction
Centre de Presse
Valérie Dusen-Granon

Coordination
Secrétariat Général du Ministère d'État
Centre de Presse

Conception & réalisation
Media & Events

Photos
Charly Gallo, D.R.

Remerciements
Geneviève Berti, Julien Cellario,
Candice Fabre, Jean-Luc Merlino,
Marc Vassallo, Julien Veglia ainsi que
toutes les personnes ayant participé
à ce numéro